

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS104

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 13

A l'alinéa 77, après le mot :

« congés »,

insérer le mot :

« payés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision